



Procès Verbal Conseil d'Administration CCAS

Séance du mardi 7 janvier 2025 au CCAS

PRESENTS : Mmes ANTOINE Marie-France, BRUN Martine, GIROUD Jacqueline, HERNANDEZ Anne-Marie, IMBERT Sandrine, TROUILLEAU Maryline et Mrs AUDREN Dominique, BILLON PIERRON Robert, GUITTON Franck, MARTIGNAGO Luc, PERMINGEAT Jean-François et REVIL Christophe

EXCUSEES : Mmes CHIANTIA Annie, et SOLECKI Marie-Thérèse

ABSENT : M DA SILVA Raphaël

POUVOIR : Mme CHIANTIA à Mme IMBERT

Invitée : Mélanie CARRIER, directrice CCAS

Après signature de la fiche de présence et validation du quorum (12 présents et 1 pouvoir), Madame TROUILLEAU Maryline est nommée par le conseil d'administration en qualité de secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h33

Procès-verbal du précédent CA du lundi 16 décembre 2024.

Pas de remarque particulière. Vote : à l'unanimité

Décisions prises entre les conseils d'administration entre le 9 décembre 2024 et 2 janvier 2025

Demandeur	Aide sollicitée	Décision de la commission Aide accordée
Mme, Célibataire	Aide Sollicitée : Chèques Services alimentaires Montant demandé : 200.00	Aide accordée : Chèques Services/CAP Montant accordé : Décision : 150€ CAP
Mme, Célibataire	Aide Sollicitée : Secours facture eau Montant demandé : 550	Aide accordée : Secours eau Montant accordé : Décision : 500€ aux Eaux de Grenoble

ORDRE DU JOUR

- **Vote délibérations :**

N°	OBJET DES PROJETS DES DELIBERATIONS	SERVICE
DEL01-2025	Don à la Protection civile en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte	FACP

VOTE DE LA DELIBERATION :

Christophe Revil :

Rappelant la devise de la commune en préambule, une commune « belle par nature, ouverte et solidaire », et remerciant tous les membres du conseil d'administration, « cœur battant de la politique sociale clairoise », le maire a présenté l'unique délibération inscrite à l'ordre du jour : la proposition d'un don de 5 000 euros à la Protection civile en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte, conformément à l'appel de l'Association des Maires de France, des associations partenaires et présentes sur place ayant été identifiées pour percevoir les dons des communes : la Protection Civile ou la Croix Rouge.

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Un don de 5 000 euros est soumis au vote du Conseil ; Le CCAS de Claix avait, pour mémoire, été convoqué de façon exceptionnelle pour venir en aide à l'Ukraine, en 2022.

DEL01-2025: Solidarité avec la population de Mayotte / don à la Protection Civile

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le CCAS de Claix tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil administration de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 5000€ (cinq mille eurs)
- Versé à la l'association « fédération Nationale de Protection civile »

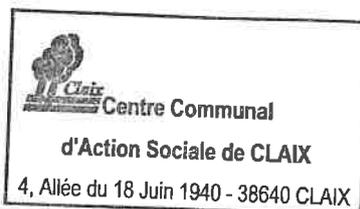
Modalités de vote : à l'unanimité

CLOTURE DE LA SEANCE : 18h55

Prochain Conseil d'Administration le 17 février 2025 pour présentation du DOB

Le Maire, Président du CCAS
Christophe REVIL

Par délégation, La Vice Présidente,
Sandrine IMBERT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Imbert".

PV CA CCAS 07-01-2025 Page 2 sur 2